

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 465

4 mars 2009

SOMMAIRE

A.D. Consult	22276	L.S.F. S.A.	22303
A.D. Consult	22275	Lux-Dressage S.à r.l.	22289
A.D. Consult	22304	Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l.	22310
Altran Luxembourg S.A.	22286	Marriott ECP LP II S.à.r.l.	22309
Archilux S.à r.l.	22285	Masco Europe S.C.S.	22277
Archilux S.à r.l.	22288	Matthias Gerstlauer Consulting S.à r.l. ...	22308
Archilux S.à r.l.	22289	Media Properties S.à r.l.	22300
Archilux S.à r.l.	22282	Mega Brands Inc, Luxembourg Branch ...	22299
Argus Fund	22274	MEIF Germany Two S.à r.l.	22304
Column Investments S.à r.l.	22286	MENOS global network AG	22296
Damia Holding S.A.	22281	OI-Perfume S.A.	22306
Dawn Finance Holding S.A.	22274	Pascatelo	22299
Electro Mechanical Enterprise S.A.	22291	Paxedi S.A.	22277
Emerald S.A.	22274	Platanes S.A.	22277
Fancy S.A.	22275	SAP Luxembourg Succursale de NV SAP Belgium SA	22307
F.R.A.L. Holding S.A.	22276	Sigval Holding S.A.	22307
Future Life S.A.	22302	S.L.C.A. S.A.	22307
GeoLogistics International Holdings (Lu- xembourg)	22308	SLGB Management S.A.	22289
Gerstlauer Consulting S.à r.l.	22308	Société Nationale des Chemins de Fer Lu- xembourgeois	22301
Goldbet International S.A.	22303	"SOLAMER, société civile"	22295
HEPP III Luxembourg Master S.à r.l.	22304	S.V.R. S.A.	22302
Immobilier Fashion S.A.	22303	TAITAVA Fund SICAV-FIS	22275
Immofamiliale S.à r.l.	22286	Tong International S.A.	22300
Interfab Holding S.A.	22282	UFF International S.A.	22312
Interfab SPF, S.A.	22282	UFF International S.A.	22285
IP Network International S.A.	22301	UFF International S.A.	22296
Iryco S.A.	22302	Warlon	22285
Isurus Lux S.A.	22281	ZNRG IP Holdings, Luxembourg Branch	22300
J.A.F. S.A.	22276		
Jasmin Investments S.A.	22297		
Life-Cap Brokerage S.A.	22312		
Logix XI S.à r.l.	22297		

Dawn Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 60.567.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAWN FINANCE HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009022109/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00988. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090023230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Emerald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.406.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EMERALD S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022108/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00991. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090023229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Argus Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 42.608.

DEPOT RECTIFICATIF

Les dépôts N° L080052030.04 du 8 avril 2008 et L080078607.05 du 2 juin 2008 sont erronés, Monsieur Yves Bonzon n'ayant pas été nommé administrateur.

Le Conseil d'Administration au 30 décembre 2008 se compose comme suit:

Claudio Segré, 3 Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève

Marc Glesener, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

John Bolsover, 2 Robert Mews, UK - London SW1X 8DA

Rémy Obermann, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73

John R. Reinsberg, 30 Rockefeller Plaza, USA - NY 10112

Ralph Kanza, 100 Wood Street, UK - London EC2V 7ER

Nicolas Campiche, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève

Claude Demole, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève

Pictet Funds (Europe) S.A.

Pour ARGUS FUND

Signatures

Référence de publication: 2009022157/52/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06251. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090023429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Fancy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 123.197.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FANCY S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022130/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00972. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090023249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

TAITAVA Fund SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 127.048.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, dans ses résolutions circulaires du 3 février 2009, a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle d'un des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour TAITAVA FUND SICAV-FIS

Société d'investissement à capital variable

Signature

Référence de publication: 2009022132/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02115. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090022815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

A.D. Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.567.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 02/02/09.

AD consult

FIDUCIAIRE TREUHANDGESELLSCHAFT S.à.r.l. / G.m.b.H

96, route d'Arlon B.P. 16

L-8210 Mamer

Signature

Référence de publication: 2009022163/1611/17.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00010. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090023027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

F.R.A.L. Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.502.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F.R.A.L. HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022128/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00974. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

J.A.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 77.459.

EXTRAIT

Lors de sa réunion du 2 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour J.A.F. S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009022129/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

A.D. Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.567.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 02/02/09.

AD consult

FIDUCIAIRE TREUHANDGESELLSCHAFT S.à.r.l. / G.m.b.H

96, route d'Arlon B.P. 16

L-8210 Mamer

Signature

Référence de publication: 2009022160/1611/17.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00009. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090023029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Platanes S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 28.389.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 3 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour PLATANES S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009022143/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02195. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Paxedi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 52.790.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 3 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour PAXEDI S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009022144/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02194. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Masco Europe S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 670.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 68.105.

—
In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

As responsible "active" partner (Commandite):

MASCO EUROPE INC, a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America with registered office at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, United States of America and registered with the Delaware Department of State under number 2143248, currently holding 10 (ten) shares of "active" partner of the Company, with a par value of EUR 25 (twenty five Euro) each,

As limited "sleeping" partners (Commanditaires):

MASCO CORPORATION OF INDIANA, a corporation incorporated under the laws of the State of Indiana, United States of America, with registered office at 21001 Van Born Road, Taylor, MI 48180, United States of America and registered with the Indiana Secretary of State under number 197301-555, currently holding 14,473,955 (fourteen million four hundred seventy three thousand nine hundred fifty-five) shares of limited "sleeping" partner of the Company, with a par value of EUR 25 (twenty five Euro) each,

MASCO CORPORATION, a corporation incorporated under the laws of the State of Michigan, United States of America, with registered office at 21001 Van Board Road, Taylor, MI 48180, United States of America and registered with the Michigan Corporation Register under number 610149, currently holding 15,326,035 (fifteen million three hundred twenty-six thousand thirty-five) shares of limited "sleeping" partner of the Company, with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each,

The appearing parties, here represented by Mr Regis Galiotto, employee, with professional address at 15, Cote d'Eich L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three powers of attorney established on 16th, December 2008,

Such powers of attorney, signed "ne varietur" by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary public to state that:

I. The persons appearing are the partners of MASCO EUROPE S.C.S., a limited partnership ("société en commandite simple") duly established under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B. 68.105, established on December 29th, 1998, pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 231 dated April 2nd, 1999 page 11046 and which articles of association have been amended by a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated June 18th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 656 dated August 30th, 1999, page 31.148 and by a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated June 28th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 494 dated April 19th, 1999, page 23.694 and by a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated December 21th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 212 dated March, 17th, 2000, page 10.161 and by a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated November 30th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 505 dated July 05th, 2001, page 24210 and by a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated December 20th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 785 dated September 20, 2001 page 37.659 and by a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated June 26th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1426 dated October 2nd, 2002, page 68.402 and by a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated March 19th, 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1036 dated July 06th, 2002, page 49.726 and by a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated November 15, 2002 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 69 dated January 23th, 2003 page 3.266 and by a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated December 10, 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 153 dated February 13th, 2003, page 7.326 and by a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated June 18th, 2004 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1223 dated November 17th, 2005 page 58.681 and by a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated August 19th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1247 dated November 22th, 2005, page 59.847 and by a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated January 2nd, 2006 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 11163 dated June 15th, 2006, page 55.820 and by a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated February 3rd, 2006 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 11160 dated June 15th, 2006, page 55.667 and by a deed of Me Joseph Elvinger dated October 17th, 2006 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2353 dated December 16th, 2006, page 112913 (the "Company")

II. The Company's capital is set at EUR 745,000,000 (seven hundred forty-five million Euro), represented by 29,800,000 (twenty-nine million eight hundred thousand) shares with a par value of EUR 25 (twenty five Euro) each.

III. The partners have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The partners resolved to decrease the partnership capital by EUR 75,000,000 (seventy-five hundred million Euro) in order to bring it from its present amount of EUR 745,000,000 (seven hundred forty-five million Euro) to EUR 670,000,000 (six hundred seventy million Euro) by cancellation of 3,000,000 (three million) shares with par value of EUR 25,- (twenty-five Euro) each, such shares being currently owned by MASCO CORPORATION, aforementioned, for 1,542,890 (one million five hundred forty two thousand eight hundred ninety) shares, for a total amount of EUR 38,572,250 (thirty eight million five hundred seventy two thousand two hundred fifty Euro) and by MASCO CORPORATION OF INDIANA, aforementioned for 1,457,110 (one million four hundred fifty-seven thousand one hundred ten) shares, for a total amount of EUR 36,427,750 (thirty-six million four hundred twenty seven thousand seven hundred fifty Euro). If any payments are made, they will be made to MASCO CORPORATION, which will allocate the funds to the different "sleeping" partners according to their shareholdings. The payment may be done in one payment at one time or multiple payments at multiple times during the specified time period.

Second resolution

Pursuant to the above decrease of share capital, Article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 670,000,000 (six hundred seventy million Euro) divided into 10 (ten) shares for a total amount of EUR 250 (two hundred fifty Euro) for the "active" partner (commandité) and 26,799,990 (twenty-six million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety) shares for a total amount of EUR 669,999,750 (six hundred sixty nine million nine hundred ninety nine thousand seven hundred fifty Euro) for the limited "sleeping" partners (commanditaires).

The Company's capital is represented by 26,800,000 (twenty-six million eight hundred thousand) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each, divided into 10 (ten) shares of commandité and 26,799,990 (twenty-six million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety) shares of commanditaires.

Each share of commandité or share of commanditaire gives one voting right in general meetings of partners, either annual or extraordinary."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,400.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary public who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who are known to the notary public by his first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary public, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

En qualité d'associé commandité de la Société:

MASCO EUROPE INC, une société régie par la loi de l'Etat du Delaware ayant son siège social à 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Etats-Unis d'Amérique et inscrite au Delaware Department of State sous le numéro 2143248, détenant à présent 10 (dix) parts de commandité de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

En qualité d'associés commanditaires de la Société:

MASCO CORPORATION OF INDIANA, une société régie par la loi de l'Etat de l'Indiana, ayant son siège social à 21001 Van Born Road, Taylor, Michigan 48180, Etats-Unis d'Amérique et inscrite au Indiana Secretary of State sous le numéro 197301-555, détenant à présent 14,473,955 (quatorze million quatre cent soixante-treize mille neuf cent cinquante-cinq) parts de commanditaire de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

MASCO CORPORATION, une société régie par la loi de l'Etat du Michigan ayant son siège social à 21001 Van Board Road, Taylor, Michigan 48180, Etats-Unis d'Amérique et inscrite au Michigan Corporation Register sous le numéro 610149, détenant à présent 15,326,035 (quinze million trois cent vingt-six cent trente-cinq) parts de commanditaire de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Les trois parties comparantes, ici représentées par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé, données le 16 décembre 2008,

Ces procurations, après avoir été signées ne varient par les représentants des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les parties comparants sont les associés de MASCO EUROPE S.C.S, une société en commandite simple, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B. 68.105, constituée en date 29 décembre 1998 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 231 daté du 02 avril 1999 page 10161 et dont les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, daté du 18 juin 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 656 daté du 30 Août 1999 page 31.148 et d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, daté du 28 juin 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 494 daté du 19 avril 1999 page 23.694 et d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, daté du 21 décembre 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 212 daté du 17 mars 2000 page 10.161 et d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, daté du 30 novembre 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 505 daté du 5 juillet 2001 page 24.210 et d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, daté du 20 décembre 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 785 daté du 20 septembre 2001 page 37.659 et d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, daté du 26 juin 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1426 daté du 2 Octobre 2002 page 68.402 et d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, daté du 19 mars 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1036 daté du 6 juillet 2002 page 49.726 et d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, daté du 15 novembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 69 daté du 23 janvier 2003 page 3.266 et d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, daté du 10 décembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 153 daté du 13 février 2003 page 7326 et d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, daté du 18 juin 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1223 daté du 17 novembre 2005 page 58.681 et d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, daté du 19 août 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1247 daté du 22 Novembre 2005 page 59.847 et d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, daté du 2 Janvier, 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 11163 daté due 15 juin 2006 page 55.820 et d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, daté du 3 Février publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 11160 daté due 15 juin 2006 page 55.667 et d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, daté du 17 octobre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2353 daté du 16 décembre 2006 page 112.913 (la "Société").

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 745.000.000 (sept cent quarante-cinq million d'euros) représenté par 29.800.000 (vingt-neuf million huit cent milles) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

III. Les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé de diminuer le capital social de la Société, d'un montant de EUR 75.000.000 (soixante-quinze millions d'euros) afin de porter son montant actuel de EUR 745.000.000 (sept cent quarante-cinq millions d'euros) à EUR 670.000.000 (six cent soixante-dix millions d'euros) par annulation de 3.000.000 (trois millions) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, ces parts sociales étant actuellement détenues par MASCO CORPORATION, précitée, pour 1.542.890 (un million cinq cent quarante deux mille huit cent quatre vingt dix) parts sociales pour un montant total de EUR 38.572.250 (trente-huit millions cinq cent soixante douze mille deux cent cinquante euros) et par MASCO CORPORATION OF INDIANA, précitée, pour 1.457.110 (un million quatre cent cinquante sept mille cent dix) parts sociales pour un montant total de EUR 36.427.750 (trente six million quatre cent vingt sept mille sept cent cinquante euros). Si des remboursements de capital sont effectués, ils seront faits à MASCO CORPORATION, qui allouera les fonds aux différents associés commanditaires en fonction de leur participation dans le capital social de la Société. Le remboursement pourra être fait en un paiement en une fois ou en plusieurs paiements en plusieurs fois au cours de la période définie.

Deuxième résolution

Suite à la diminution de capital social susmentionnée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 670.000.000 (six cent soixante dix millions d'euros) dont dix (10) parts sociales pour un montant total de EUR 250 (deux cent cinquante euros) pour l'associé commandité et 26.799.990 (vingt six millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix) parts sociales pour un montant de EUR 669.999.750 (six cent soixante neuf millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille sept cent cinquante euros) pour les associés commanditaires.

Le capital social est représenté par 26.800.000 (vingt six millions huit cent mille) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq Euros), dont 10 (dix)parts de commandité, et 26.799.990 (vingt six millions sept cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix) parts de commanditaires.

Chaque part de commandité ou part de commanditaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge des suites de ce document, sont évalués à environ 2.400.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte,

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51355. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009021798/211/196.

(090023427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Damia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.476.

—
Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAMIA HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009022099/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01002. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Isurus Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.330.

—
Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISURUS LUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009022096/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01005. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Archilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9713 Clervaux, 19, rue Driecht.

R.C.S. Luxembourg B 96.271.

Le bilan de la société au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009022171/831/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 février 2009, réf. DSO-DB00084. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090022906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

**Interfab SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Interfab Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.278.

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTERFAB HOLDING S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 29278, constituée suivant acte reçu le 25 novembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 44 du 1^{er} mars 1989 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 25 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 615 du 15 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise Dumont, employée privée à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, employé privé à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, employée privée à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les cinq cent cinquante (550) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de Interfab Holding S.A. en Interfab SPF, S.A. et de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme (ci-après désignée la "société"), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La société existe sous la dénomination de "Interfab SPF, S.A."

2. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire,

(d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF."

3. Ajout à l'article 5 des paragraphes ayant la teneur suivante:

"Il est expressément prévu que la titularité de chaque action pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire". La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et;
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

En cas de démembrement des actions, l'usufruitier exercera seul les droits de vote attachés aux actions dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires à l'exception des assemblées générales extraordinaires modificatives des statuts. Lors des assemblées générales extraordinaires modificatives des statuts, le nu propriétaire exercera les droits de vote attachés aux actions de manière conjointe avec l'usufruitier.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, exception faite de l'hypothèse du démembrement d'actions pour laquelle l'exercice du droit de vote est réglé par les dispositions de l'alinéa qui précède, la société a le droit de suspendre tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a pas été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la société."

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF.

Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres."

4. Modification de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de Interfab Holding S.A. en Interfab SPF, S.A. et de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme (ci-après désignée la "société"), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La société existe sous la dénomination de "Interfab SPF, S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instru-

ments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 5 des statuts les paragraphes suivants:

"Il est expressément prévu que la titularité de chaque action pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire". La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et;
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

En cas de démembrement des actions, l'usufruitier exercera seul les droits de vote attachés aux actions dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires à l'exception des assemblées générales extraordinaires modificatives des statuts. Lors des assemblées générales extraordinaires modificatives des statuts, le nu propriétaire exercera les droits de vote attachés aux actions de manière conjointe avec l'usufruitier.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, exception faite de l'hypothèse du démembrement d'actions pour laquelle l'exercice du droit de vote est réglé par les dispositions de l'alinéa qui précède, la société a le droit de suspendre tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a pas été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la société."

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF.

Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. DUMONT, R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 décembre 2008 Relation: LAC/2008/51321. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 08 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009021776/211/148.

(090023478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Warlon, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 143.558.

En date du 31 décembre 2008, le siège social de la société a été transféré de L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Warlon SA

Signature

Référence de publication: 2009022146/255/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03880. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090023569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Archilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9713 Clervaux, 19, rue Driecht.
R.C.S. Luxembourg B 96.271.

Le bilan de la société au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009022168/831/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 février 2009, réf. DSO-DB00085. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090022908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

UFF International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 41.863.

Résolution circulaire du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de U.F.F. INTERNATIONAL S.A.:

AVIVA VIE, représentée par Monsieur Manuel GOMEZ

UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE, représentée par Martine SIMON CLAUDEL agissant par la présente circulaire, laquelle est signée par tous les administrateurs:

- prend acte, avec effet au 30 septembre 2008, de la démission de Monsieur Hani GRESH de sa fonction d'administrateur et de Président de U.F.F. INTERNATIONAL S.A.

A l'unanimité, le Conseil décide:

- de coopter Monsieur Nicolas SCHIMEL, en qualité d'administrateur de U.F.F. INTERNATIONAL S.A., avec effet à ce jour, en remplacement de Monsieur Hani GRESH démissionnaire, et d'en soumettre la ratification à la prochaine Assemblée Générale. Monsieur Nicolas SCHIMEL est domicilié au 32, avenue d'Iena, F-75783 Paris.

- de nommer Monsieur Nicolas SCHIMEL, Président du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Hani GRESH.

A Paris, le 30 septembre 2008.

AVIVA VIE / UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE

Administrateur / Administrateur

représentée par Manuel GOMEZ / représentée par Martine SIMON CLAUDEL

Référence de publication: 2009022165/1023/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05218. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090023517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Column Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 142.130.

—
Décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 23 janvier 2009

L'assemblée des actionnaires décide d'accepter la démission de ATC Management (Luxembourg) S.A., ayant son siège sociale à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 23 janvier 2009 en tant que gérant de la Société.

L'assemblée des actionnaires décide de nommer en tant que gérant de la Société:

- Monsieur Johan Dejans, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant B de la Société;
 - Monsieur Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant B de la Société;
 - Monsieur Andrew Spring avec adresse professionnelle à 320 Park Avenue, suite 1700, 10022 New York, Etats-Unis en tant que gérant A de la Société
- avec effet au 23 janvier 2009 pour une durée indéterminée.

La nouvelle liste de signatures autorisées de la Société se compose comme suite:

- Andrew Spring: gérant A

- Johan Dejans: gérant B

- Richard Brekelmans: gérant B

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022183/751/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10938. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Immofamiliale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9410 Vianden, 6, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 93.580.

Le Bilan au 31.12.07 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Immofamiliale

Steiwer Laure

La gérante

Référence de publication: 2009022184/800817/14.

Enregistré à Diekirch, le 22 janvier 2009, réf. DSO-DA00389. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090023508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Altran Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 65.221.

L'an deux mille neuf, le quatre février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALTRAN LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 678 du 22 septembre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.221.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 25 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 755 du 22 juillet 2004.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Dominique PANNEELS, Directeur Administratif et Financier, demeurant professionnellement à 1150 Bruxelles (Belgique), Avenue de Tervurenlaan 142-144.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Lise EURIOT-FABBRI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Mathieu LEDOUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

Le Président expose ensuite:

I.- Les convocations à l'assemblée ont été faites par lettres recommandées datées du 27 janvier 2009.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sur les MILLE (1.000) actions en circulation d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (EUR 31,-) chacune, représentant le capital social TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), seules NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (999) actions sont dûment représentées à la présente assemblée, ce qui correspond à plus de la moitié, de sorte que ladite assemblée est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi qu'une procuration d'un actionnaire représenté après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Ajout de 2 nouveaux alinéas à l'objet social de la société et modification conséquente de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet au Luxembourg et dans tous pays: les études techniques, le conseil et l'ingénierie en hautes technologies et les services s'y rapportant.

La société a également pour objet de faire pour son compte ou pour le compte de tiers ou en participations avec des tiers, toutes opérations financières ou commerciales se rapportant à:

- la conception, le développement et la vente de logiciels;
- la vente de matériel informatique et bureautique;
- la consultance informatique et financière.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes les affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet social identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société a en outre pour objet l'étude de tous les problèmes se rapportant à la gestion, informatisée ou non, du territoire et de ses composantes, à la géomatique, à la cartographie, à la conception, à la mise en place et l'exploitation des données, à la mise en location de tous systèmes, équipements, personnes et fournitures destinés directement ou indirectement à l'exécution de tous travaux d'expertise et de gestion, en ce inclus le traitement des données géographiques, la cartographie numérique et le développement des applications des systèmes d'information géographique.

La société peut obtenir, acquérir et exploiter tous droits quelconques de propriété intellectuelle relative à cet objet.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, et financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser et qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

2.- Transfert du siège social de la société de L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen et modification conséquente du 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter 2 nouveaux alinéas à l'objet social de la société suite à 2 fusions par absorption reçues aux termes de 2 projets de fusion reçus par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2008, publiés au Mémorial C numéro 3043 du 31 décembre 2008 et dont les réalisations définitives ont été dûment constatées sous seing privé par le Conseil d'Administration en date du 2 février 2009, en voie de formalisation, entre la société "ALTRAN LUXEMBOURG S.A.", société absorbante et les sociétés "ALTRAN CONSULTING & INFORMATION SERVICES" et "DCE CONSULTANTS LUXEMBOURG S.A.", sociétés absorbées.

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet au Luxembourg et dans tous pays: les études techniques, le conseil et l'ingénierie en hautes technologies et les services s'y rapportant.

La société a également pour objet de faire pour son compte ou pour le compte de tiers ou en participations avec des tiers, toutes opérations financières ou commerciales se rapportant à:

- la conception, le développement et la vente de logiciels;
- la vente de matériel informatique et bureautique;
- la consultance informatique et financière.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes les affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet social identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société a en outre pour objet l'étude de tous les problèmes se rapportant à la gestion, informatisée ou non, du territoire et de ses composantes, à la géomatique, à la cartographie, à la conception, à la mise en place et l'exploitation des données, à la mise en location de tous systèmes, équipements, personnes et fournitures destinés directement ou indirectement à l'exécution de tous travaux d'expertise et de gestion, en ce inclus le traitement des données géographiques, la cartographie numérique et le développement des applications des systèmes d'information géographique.

La société peut obtenir, acquérir et exploiter tous droits quelconques de propriété intellectuelle relative à cet objet.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, et financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser et qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, de sorte que le 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

"Cette société aura son siège social à Luxembourg. Il pourra être transféré au sein de la même commune par simple décision du conseil d'administration".

Les autres alinéas de l'article premier des statuts restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. Panneels, L. Euriot-Fabbri, M. Ledoux, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 février 2009. Relation: EAC/2009/1290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 février 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009021793/272/122.

(090023504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Archilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9713 Clervaux, 19, rue Driecht.

R.C.S. Luxembourg B 96.271.

Le bilan de la société au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009022172/831/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 février 2009, réf. DSO-DB00083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090022905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Archilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9713 Clervaux, 19, rue Driecht.

R.C.S. Luxembourg B 96.271.

Le bilan de la société au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009022175/831/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 février 2009, réf. DSO-DB00082. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090022902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

SLGB Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 85.641.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 14 janvier 2009

«Le Conseil d'Administration de SLGB Management SA., en sa qualité de société de gestion du Fonds, prend acte de la décision de Messieurs Thierry Van Rossum et Jean-Paul André-Dumont de renoncer à leur poste d'administrateur au sein de la Société avec effet au 15 janvier 2009.

Le Conseil d'Administration de SLGB Management S.A, en sa qualité de société de gestion du Fonds, décide en conséquence de coopter à partir du 15 janvier 2009 Messieurs Bruno Moors, Chief Financial Officer, et Hugo De Cupere, Chief Commercial Officer, de Delta Lloyd Life, avenue Fonsy No 38 B-1060 - Bruxelles au poste d'administrateurs de la Société.

La nomination de Messieurs Bruno Moors et Hugo De Cupere sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2009.»

Pour copie conforme
BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2009022193/1176/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Lux-Dressage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 8A, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 135.756.

L'an deux mille neuf, le trois février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Hans Michael dit Michel WAEHNERT,

associé-gérant, né à Bitburg (D) le 15 novembre 1962, demeurant à L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette,

agissant en son nom personnel en ses qualités d'associé unique et de gérant unique de la société ci-après spécifiée.

Lequel comparant agissant en ses dites qualités déclare être le seul associé suite à la cession de parts ci-après spécifiée, respectivement gérant unique suite à la démission du gérant administratif dans la société à responsabilité limitée dénommée "LUX-DRESSAGE S.à r.l.", avec siège social à L-3396 Roeser, 8A, rue du Cimetière, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 29 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 471 du 23 février 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.756.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 11 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 39 du 8 janvier 2009.

Actuellement la société a un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Ensuite le comparant agissant en ses dites qualités d'associé unique respectivement de gérant unique, comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Hans Michael dit Michel WAEHNERT, associé-gérant, né à Bitburg (D) le 15 novembre 1962, demeurant à L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette, ès-qualité qu'il agit, déclare que Madame Verena HEINZ, employée privée, demeurant à L-6670 Mertert, 36, rue Basse, lui a cédé cinquante (50) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société "LUX-DRESSAGE S. à r.l.", aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 2 février 2009, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

L'associé unique préqualifié déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 6.250,-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Hans Michael dit Michel WAEHNERT, prénommé entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Le comparant agissant en ses qualités d'associé unique, respectivement de gérant unique tel qu'indiqué ci-dessus, déclare accepter ladite cession.

Deuxième résolution

Suite à ce qui est dit ci-dessus, l'associé actuel décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- €) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont actuellement détenues par Monsieur Hans Michael dit Michel WAEHNERT, associé-gérant, demeurant à L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette.

Troisième résolution

L'associé actuel déclare accepter la démission de Madame Verena HEINZ, employée privée, demeurant à L-6670 Mertert, 36, rue Basse, de sa fonction de gérante administrative de la société sur le vu d'un écrit sous seing privé daté du 2 février 2009 qui restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Il lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées à ce jour.

L'associé actuel déclare que la gérance de la société est assurée pour une durée indéterminée par:

Monsieur Hans Michael dit Michel WAEHNERT, associé-gérant, né à Bitburg (D) le 15 novembre 1962, demeurant à L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Waehnert, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette, le 4 février 2009. Relation: EAC/2009/1223. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boïça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 février 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009021792/272/66.

(090023366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

E.M.E. S.A., Electro Mechanical Enterprise S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 7, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 76.255.

L'an deux mille huit,

Le dix-huit décembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ELECTRO MECHANICAL ENTERPRISE S.A.", avec siège social à L-2157 Luxembourg, 7, rue Mil Neuf Cents, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 739 du 9 octobre 2000, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire MULLER, en date du 16 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 390 du 29 mai 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 19 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 520 du 3 avril 2002, modifiée suivant conseil d'administration tenu sous seing privé en date du 7 juin 2002 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1547 du 26 octobre 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1485 du 15 octobre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 76.255.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier PANEL, ingénieur, demeurant professionnellement à L-2157 Luxembourg, 7, rue Mil Neuf Cents.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Julie SANCHEZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent ECKSTEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification du premier alinéa de l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'installation et l'assistance technique en matière de chauffage, de ventilation et de climatisation et d'installation sanitaire."

2. Adaptation de la forme juridique de la société à celle d'une société anonyme unipersonnelle.

3. Refonte complète des statuts.

4. Démissions de Monsieur Giancarlo PAGANI et de Madame Julie SANCHEZ de leurs fonctions d'administrateurs de la société et décharge à leur donner pour l'exercice de leurs fonctions, et nomination de Monsieur Didier PANEL en qualité d'administrateur unique de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'installation et l'assistance technique en matière de chauffage, de ventilation et de climatisation et d'installation sanitaire."

Deuxième résolution

L'assemblée générale de modifier les statuts pour leur donner la teneur de ceux d'une société anonyme unipersonnelle.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide d'effectuer une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

"Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ELECTRO MECHANICAL ENTERPRISE S.A.", en abrégé "E.M.E. S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'installation et l'assistance technique en matière de chauffage, de ventilation et de climatisation et d'installation sanitaire.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou partie à son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,00) chacune.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du

conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Dans le cas où un administrateur-délégué serait nommé, la société se trouverait engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué ou soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mardi du mois de mai de chaque année à onze heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Monsieur Giancarlo PAGANI, administrateur des sociétés, demeurant à B-1190 Bruxelles, 43, avenue Neptune,
- Madame Julie SANCHEZ, prénommée,

de leurs fonctions d'administrateurs de la société, et de leur donner décharge pleine et entière.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Didier PANEL, prénommé, aux fonctions d'administrateur unique de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille quatorze.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Panel, J. Sanchez, L. Eckstein, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. LAC/2008/52094 Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009021791/227/228.

(090023023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

"SOLAMER, société civile".

Siège social: L-9165 Merscheid, 24, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 1.974.

DISSOLUTION

Ausserordentliche Generalversammlung der zivilrechtlichen Gesellschaft

Anwesend sind die Eheleute Nicolas SCHAUL und seine Ehegattin Catherine PROVOST und Herr Gérard ROBERT, alle Gesellschafter der SOLAMER s.c. .

Am 31. Dezember 2008 wurden in Merscheid folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

1. Grund der außerordentlichen Generalversammlung:

Die anwesenden Gesellschafter beschließen die Gesellschaftsauflösung und Liquidation der zivilrechtlichen Gesellschaft SOLAMER, société civile mit Sitz in Merscheid (Heiderscheid) zum 31. Dezember 2008.

Die Gesellschaftsbücher und -dokumente bleiben während der gesetzlichen Frist von fünf Jahren im Gesellschaftssitz in Merscheid hinterlegt.

2. Teilung:

Um aus der Ungeteiltheit auszusteigen, haben die Gesellschafter einstimmig beschlossen das Gesellschaftsvermögen nach dem Verhältnis der Gesellschaftsanteile untereinander zu verteilen. Die Anteile sind wie folgt aufgeteilt:

- | | |
|---|---------------|
| a) an die Eheleute Schaul-Provost | 2.112 Anteile |
| b) an Herrn Gérard Robert | 1.310 Anteile |

Die Teilung findet unter folgenden Lasten und Bedingungen, zu denen sich die Parteien verpflichten:

1. Jede Partei die ihr zuerteilten Werte in dem Zustand in dem sie sich momentan befinden.
2. Die von der Gesellschaft SOLAMER s.c. noch geschuldeten Steuern, gleich welcher Art, werden zu ihren jeweiligen Gesellschaftsanteilen entrichtet.

3. Die Parteien (Gesellschafter) erklären durch diese Teilungsvereinbarung ihre sämtlichen Rechte an der zivilrechtlichen Gesellschaft SOLAMER geteilt zu haben und keine weiteren Forderungen und Ansprüche gegen den anderen zu haben.

Die Parteien (Gesellschafter) erteilen sich deshalb gegenseitig Entlastung und erklären auf alle weiteren rechtlichen Schritte betreffend der Auflösung der zivilrechtlichen Gesellschaft SOLAMER verzichten zu wollen.

Angefertigt in soviel Exemplaren, wie Parteien:
Unterzeichnet in Merscheid, am 31. Dezember 2008

Signatures.

Référence de publication: 2009022178/801228/35.

Enregistré à Diekirch, le 5 février 2009, réf. DSO-DB00074. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090023439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

UFF International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 41.863.

Extrait des résolutions prises lors l'assemblée générale extraordinaire tenant lieu d'assemblée générale ordinaire en date du 17 novembre 2008

Nomination de Monsieur Nicolas SCHIMEL né le 30 janvier 1965 à Paris, adresse professionnelle 32, avenue d'Iena, F-75783 Paris Cedex 16, en tant que Président du Conseil d'Administration à partir du 30 septembre 2008, en remplacement de Monsieur Hani GRESH, démissionnaire

U.F.F. INTERNATIONAL S.A.
CREDIT AGRICOLE Luxembourg
CONSEIL S.A.
3, avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg
AGENT DOMICILIATAIRE
Signatures

Référence de publication: 2009022167/1023/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00278. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

MENOS global network AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.812.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 mai 2008

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes est venu à échéance, Monsieur David SCHENKELBERG, domicilié au 1, Görlitzer Weg, D-53340 Meckenheim, Monsieur Dieter SCHENKELBERG, domicilié au 14, Mülldorfer St., D-53757 Sankt Augustin, Monsieur Matthias MERTENS domicilié Elly-Heuss-Knapp-Str. 5, 53859 Niederkassel-Mondorf et Madame Rebecca SCHENKELBERG domiciliée au 1, Görlitzer Weg, D-53340 Meckenheim sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Madame Sandra MERTENS, domiciliée à Elly-Heuss-Knapp-Str. 5, 53859 Niederkassel-Mondorf est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
MENOS Global Network AG
Société Anonyme
Signatures
CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL SA
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009022170/1023/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Jasmin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 67.529.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

JASMIN INVESTMENTS S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009022176/1023/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00261. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Logix XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 129.460.

In the year two thousand and nine. On the twenty-first of January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

1.- The private limited liability company RELOG HOLDING S.à r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

2.- The private limited liability company RCP 1 (LUX) S.à r.l., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

3.- The private limited liability company FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

4.- The private limited liability company FREO INVESTORS II GmbH, with registered office in D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage, 21 (Germany).

All are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, with professional address at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented by their proxy-holder, have requested the undersigned notary to act:

- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LOGIX XI S.à r.l., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B 129.460, has been incorporated by deed of the undersigned Notary, on the 21st June 2007, published in the Mémorial C number 1729 of the 16th of August 2007 and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned Notary, on the 1st of October 2007, published in the Mémorial C number 2706 of the 24th of November 2007.

- That the appearing parties, represented as said before, are the sole actual partners of the said company and that they have taken, through their representative, the following resolutions:

First resolution

Decision is taken to transfer the registered office of the Company from L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, to L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, municipality of Niederanven.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 2.1. of the articles of incorporation is amended and will have henceforth the following wording:

" **2. 1.** The registered office of the Company is established at Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un janvier.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée RELOG HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

2.- La société à responsabilité limitée RCP 1 (LUX) S.à.r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;

3.- La société à responsabilité limitée FIRST INVESTORS HOLDING S.à.r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves;

4.- La société à responsabilité limitée FREO INVESTORS II GmbH, ayant son siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage, 21 (Allemagne).

Toutes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé données.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LOGIX XI S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 129.460, a été constituée par acte du notaire instrumentant, le 21 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1729 du 16 août 2007 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant, en date du 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2706 du 24 novembre 2007.

- Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules associées actuelles de la Société et qu'elles ont pris, par leur représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

Décision est prise de transférer le siège social de la société de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, commune de Niederanven.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **2. 1.** Le siège social est établi à Senningerberg (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2009. Relation GRE/2009/432. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009021784/231/98.

(090023543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Mega Brands Inc, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 100.395.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise en date du 9 janvier 2009 par Mega Brands Inc, ayant son siège social au 4505 Hickmore, CDN-H4T 1KS Montreal, Québec, que la succursale Mega Brands Inc. Luxembourg Branch a été transférée du 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach au 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg avec effet le 9 janvier 2009.

Munsbach, le 19 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009022138/1337/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10710. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Pascatelo, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 52.982.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 3 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour PASCATELO

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009022142/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

ZNRG IP Holdings, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 127.548.

—
EXTRAIT

En date du 2 août 2008, Christine LOUIS-HABERER a démissionné de la fonction de manager, avec effet immédiat. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009022217/296/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02636. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Tong International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 29.630.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mai 2008

- les mandats des Administrateurs et des Administrateurs Délégués sont reconduits pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014 de:

* Monsieur Tom Meganck, employé privé, résidant professionnellement au 156 rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg

* Monsieur Jan Van Holsbeeck, employé privé, résidant professionnellement au 156 rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg

* Plaza Management Overseas S.A., BVI, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représentée par son représentant permanent Monsieur Edgar Reijtenbagh.

- le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

TONG INTERNATIONAL S.A.

Signature

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009022219/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03316. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Media Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 40.261.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 28 Octobre 2008, que:

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Eric Ambrosi, en qualité de Commissaire aux comptes, avec effet à ce jour. Elle décide de le remplacer par la société KPMG Audit Sàrl ayant son siège social au L - 2520 Luxembourg 9, allée Scheffer, désignée en qualité de Réviseur d'entreprises, pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009022223/1433/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05548. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

IP Network International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 114.002.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 24 juin 2008, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs:

- Walter Neuhauser, avec adresse professionnelle Aachenerstrasse 1042, D - 50858 Cologne,
- Jean - Louis Scheider avec adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L -1543 Luxembourg,
- Martin Krapf, avec adresse professionnelle Aachenerstrasse, 1042A, D - 50858 Cologne,
- Hans Arie Duiverman avec adresse professionnelle Mediapark, Sumatralaan 47, NL -1217 Hilversum
- Denis Masquelier avec adresse professionnelle Avenue Jacques Georgin 2, B - 1030 Bruxelles

leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration de proroger le mandat de Monsieur Eric Ambrosi, comme Commissaire aux comptes, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009022221/1433/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.025.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration qui s'est tenue le 15 décembre 2008

«...Le Conseil d'Administration nomme en tant que membres du Comité des Directeurs:

- M. Alex Kremer, Directeur Général
- M. Marc Wengler, Directeur Général adjoint
- M. François Jaeger, Directeur
- M. Jean-Marie Franziskus, Directeur
- M. Marc Hoffmann, Directeur, demeurant tous professionnellement à L-1616 Luxembourg 9 place de la Gare

pour une période venant à terme à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signatures
Les déclarants

Référence de publication: 2009022216/2963/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Iryco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.045.

—
Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRYCO S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009022095/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01006. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Future Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.013.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de réunion du conseil d'administration de FUTURE LIFE S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 novembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 126 du 30 janvier 2004, tenue en date du 23 juin 2008, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 15 décembre 2008 Référence LSO CX/06088 que la démission de l'administrateur Monsieur Johan Verheyden a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009022189/242/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

S.V.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 111.868.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 28 janvier 2009, que:

- Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange a démissionné de son poste de commissaire aux comptes.

- La société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009022188/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Goldbet International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.925.

—
Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOLDBET INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009022084/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Immobilier Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.704.

—
Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIAR FASHION S.A.

Signature

Référence de publication: 2009022126/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00975. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

L.S.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.461.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 2 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour L.S.F. S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009022127/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

A.D. Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.567.

Le Bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 02/02/09.

AD consult

FIDUCIAIRE TREUHANDGESELLSCHAFT S.à.r.l. / G.m.b.H

96, route d'Arlon B.P. 16

L-8210 Mamer

Signature

Référence de publication: 2009022164/1611/17.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00011. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090023021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

MEIF Germany Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.665.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 22 décembre 2008, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009022135/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.437.475,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.984.

In the year two thousand and eight, on the tenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appears:

HEPP III Management Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.142, acting in its own name and on behalf of HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 9, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société a responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "HEPP III Luxembourg Master S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.984, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated June 13, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1214 of November 16, 2005, which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary, dated November 21, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at one million four hundred twenty-eight thousand four hundred Euro (€ 1,428,400.-) represented by fifty-seven thousand one hundred thirty-six (57,136) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of nine thousand seventy-five Euro (€ 9,075.-) to raise it from its present amount of one million four hundred twenty-eight thousand four hundred Euro (€ 1,428,400.-) to one million four hundred thirty-seven thousand four hundred seventy-five Euro (€ 1,437,475.-) by creation and issue of three hundred sixty-three (363) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

HEPP III Management Company S.à r.l., prenamed, acting in its own name and on behalf of HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, through its proxyholder, declared to subscribe for all three hundred sixty-three (363) new shares and fully paid them up in the nominal amount of nine thousand seventy-five Euro (€ 9,075.-) by contribution in cash in the same amount. The amount of nine thousand seventy-five Euro (€ 9,075.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at one million four hundred thirty-seven thousand four hundred seventy-five Euro (€ 1,437,475.-) represented by fifty-seven thousand four hundred ninety-nine (57,499) shares With a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg. A comparu:

HEPP III Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.142, agissant en son nom et pour le compte d'HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, un fonds commun de placement constitué en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "HEPP III Luxembourg Master S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.984, constituée en vertu d'un acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1214 du 16 novembre 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné, reçu en date du 21 novembre 2008, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent vingt-huit mille quatre cents Euros (€ 1.428.400,-) représenté par cinquante-sept mille cent trente-six (57.136) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf mille soixante-quinze Euros (€ 9.075,-) pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent vingt-huit mille quatre cents Euros (€ 1.428.400,-) à un million quatre cent trente-sept mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 1.437.475,-) par la création et l'émission de trois cent soixante-trois (363) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

HEPP III Management Company S.à r.l., susnommée, agissant en son nom et pour le compte de HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, déclare souscrire toutes les trois cent soixante-trois (363) parts sociales et les libère intégralement en valeur nominale au montant de neuf mille soixante-quinze Euro (€ 9.075,-) par apport en numéraire du même montant. Un montant de neuf mille soixante-quinze Euros (€ 9.075,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million quatre cent trente-sept mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 1.437.475,-) représenté par cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (57.499) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (€ 2.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVTNGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50777. Reçu à 0,5%: quarante-cinq euros trente-huit cents (45,38 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009021797/211/116.

(090023462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

OI-Perfume S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.581.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 janvier 2009.

Résolution:

Suite à la démission de Picigiemme S.à r.l. de son mandat, l'assemblée nomme comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale à être tenue en 2010:

Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009022162/9120/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01710. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

SAP Luxembourg Succursale de NV SAP Belgium SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009021067/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02045. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

S.L.C.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.020.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu en date du 19 décembre 2008 que:

- Ernst & Young S.A. ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.771 a démissionné de sa fonction de réviseur d'entreprises avec effet immédiat.

- Ernst & Young S.A. ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.771 a été nommé commissaire aux comptes avec effet immédiat, jusqu'à la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Doris Marliani

Mandataire

Référence de publication: 2009022180/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Sigval Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.010.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2009

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS, adresse

professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
SIGVAL HOLDING S.A.
N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009022177/1023/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00271. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

GeoLogistics International Holdings (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.652.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique 23 janvier 2009

En date du 23 janvier 2009, l'Associé Unique de GeoLogistics International Holdings (Luxembourg) («la Société») a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Ron Jackson, résidant professionnellement 2801 Youngfiled Street, 80401 Golden, Etats-Unis, comme gérant A de la société avec effet rétro-actif au 18 novembre 2008;

- De nommer Monsieur Essa A Al Sleh, né le 17 septembre 1970 en Arizona (Etats-Unis), résidant professionnellement Agility Logistics AG, St. Jakobs Str. 220, CH-4052 Basel, Suisse, comme gérant A de la société avec effet rétro-actif au 19 novembre 2008 et ce pour une durée indéterminée. Sa signature étant conjointe avec les autres membres du Conseil de Gérance.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Luxembourg Corporation Company SA
Mandaté à cet effet
Signatures

Référence de publication: 2009022269/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Gerstlauer Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Matthias Gerstlauer Consulting S.à r.l.).

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 27, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 132.832.

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

Monsieur Matthias GERSTLAUER, indépendant, né à Ulm (Allemagne), le 22 février 1968 (matricule 1968 0222 315), demeurant à L-4320 Esch/Alzette, 27, rue du X Septembre.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée dénommée MATTHIAS GERSTLAUER CONSULTING S.à r.l., avec siège social à L-3509 Dudelange, 38, rue Michel Lentz, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 octobre 2007, publié au Mémorial C no 2677 en date du 22 novembre 2007.

Lequel associé a pris en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et dont il déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Esch/Alzette.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Esch/Alzette." (...)

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4320 Esch/Alzette, 27, rue du X Septembre.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination en GERSTLAUER CONSULTING S.à r.l.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de GERSTLAUER CONSULTING S.à r.l., société à responsabilité limitée."

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les charges et frais en rapport avec les présentes resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom, état ou demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gerstlauer, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 janvier 2009. Relation: EAC/2009/672. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Differdange, le 3 février 2009.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2009021789/237/43.

(090022806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Marriott ECP LP II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.250,84.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 110.106.

Transfert du siège de l'associé unique de la Société

En date du 5 août 2008, International Hotel Licensing Company S.à r.l., l'associé unique de la Société, a transféré son siège social du 25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Marriott ECP LP II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009022227/6565/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02663. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 5.418.242,50.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 120.821.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of January.

Before Us Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Limited (Overseas) Holdings LP, a limited partnership governed by the laws of Alberta, having its office at P.O. Box 897 GT, One Capital Place, George Town, Grand Cayman KY1-1103, Cayman Islands, and registered with the Province of Alberta under number LP12878237.

Here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on January 27, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l." (hereafter the "Company"), registered with the Luxembourg trade and company register under number B 120.821, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 9th, 2006, published in the Memorial C under number 2291, "Recueil des Sociétés et Associations" dated December 7th, 2006 and amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 28th, 2006, published in the Memorial C under number 677, "Recueil des Sociétés et Associations" dated April 21st, 2007.

II. The Company's share capital is set at two million four hundred and eighteen thousand two hundred and thirty-four Canadian Dollars and fifty cents (CAD 2,418,234.50) represented by sixty-six thousand two hundred and fifty-three (66,253) shares with a nominal value of thirty-six Canadian Dollars and fifty cents (CAD 36.50) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million and eight Canadian Dollars (CAD 3,000,008.-) in order to raise it from its present amount of two million four hundred and eighteen thousand two hundred and thirty-four Canadian Dollars and fifty cents (CAD 2,418,234.50) to five million four hundred and eighteen thousand two hundred and forty-two Canadian Dollars and fifty cents (CAD 5,418,242.50) by creation and issue of eighty-two thousand one hundred and ninety-two (82,192) new shares with a nominal value of thirty-six Canadian Dollars and fifty cents (CAD 36.50) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Limited (Overseas) Holdings LP, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to the entirety of the eighty-two thousand one hundred and ninety-two (82,192) new shares to be issued, and have them fully paid up in the amount of three million and eight Canadian Dollars (CAD 3,000,008.-) by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (hereafter the "Contribution") in the total amount of three million and eight Canadian Dollars (CAD 3,000,008.-), owed by the Company to Limited (Overseas) Holdings LP, and resulting from a declaration of the receiver of the Contribution dated January 27, 2009, as well as from a declaration of the contributor of the Contribution dated January 27, 2009. A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contribution

Limited (Overseas) Holdings LP, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution is effective today without qualification.

IV. Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

"The share capital is set at five million four hundred and eighteen thousand two hundred and forty-two Canadian Dollars and fifty cents (CAD 5,418,242.50) represented by one hundred and forty-eight thousand four hundred and forty-five (148,445) shares with a nominal value of thirty-six Canadian Dollars and fifty cents (CAD 36.50) each".

Estimate

For the purpose of registration, the increased capital of three million and eight Canadian Dollars (CAD 3,000,008.-) is valued at one million eight hundred seventy-nine thousand six hundred fifty-five Euro (€ 1.879.655.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Limited (Overseas) Holdings LP, un "limited partnership" constitué sous les lois d'Alberta, ayant son adresse au P.O. Box 897 GT, One Capital Place, George Town, Grand Caïman KY1-1103, Iles Caïmans, immatriculé auprès de la Province d'Alberta sous le numéro LP 12878237. Ici représenté par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 janvier 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l." (ci-après "la Société"), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.821, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 octobre 2006, publié au Mémorial C sous le numéro 2291, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 décembre 2006 et modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C sous le numéro 677, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 21 avril 2007.

II. Le capital de la Société est fixé à deux millions quatre cent dix-huit mille deux cent trente-quatre Dollars canadiens et cinquante cents (CAD 2.418.234,50) représenté par soixante-six mille deux cent cinquante-trois (66.253) parts sociales d'une valeur nominale de trente-six Dollars canadiens et cinquante cents (CAD 36,50) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social par un montant de trois millions huit Dollars canadiens (CAD 3.000.008,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent dix-huit mille deux cent trente-quatre Dollars canadiens et cinquante cents (CAD 2.418.234,50) à cinq millions quatre cent dix-huit mille deux cent quarante-deux Dollars canadiens et cinquante cents (CAD 5.418.242,50) par la création et l'émission de quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-douze (82.192) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-six Dollars canadiens et cinquante cents (CAD 36,50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, Limited (Overseas) Holdings LP, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-douze (82.192) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de trois millions huit Dollars canadiens (CAD 3.000.008,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'effacement d'une créance certaine, liquide et exigible (ci-après l'"Apport") de trois millions huit Dollars canadiens (CAD 3.000.008,-) détenue par Limited (Overseas) Holdings LP, prénommé, envers la Société, et résultant d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire de l'Apport datée du 27 janvier 2009 ainsi que d'une déclaration des représentants du partnership apporteur datée du 27 janvier 2009. Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

Réalisation effective de l'apport

Limited (Overseas) Holdings LP, prénommé, par son mandataire, déclare que:

- Il est le seul plein propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;

- Le transfert de l'Apport est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cinq millions quatre cent dix-huit mille deux cent quarante-deux Dollars canadiens et cinquante cents (CAD 5.418.242,50) représenté par cent quarante-huit mille quatre cent quarante-cinq (148.445) parts sociales d'une valeur nominale de trente-six Dollars canadiens et cinquante cents (CAD 36,50) chacune."

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital augmenté de trois millions huit Dollars canadiens (CAD 3.000.008,-) est évalué à un million huit cent soixante-dix-neuf mille six cent cinquante-cinq Euros (€ 1.879.655,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 janvier 2009. Relation: ECH/2009/131. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 février 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009021735/201/130.

(090022907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

UFF International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 41.863.

Extrait des résolutions prises lors l'assemblée générale extraordinaire tenant lieu d'assemblée générale ordinaire en date du 17 novembre 2008

Ratification de la cooptation de Monsieur Nicolas SCHIMEL né le 30 janvier 1965 à Paris, adresse professionnelle 32, avenue d'Iena, F-75783 Paris Cedex 16, nommé comme nouvel Administrateur lors du Conseil d'Administration du 30 septembre 2008, en remplacement de Monsieur Hani GRESH, Administrateur démissionnaire.

U.F.F. INTERNATIONAL S.A.

CREDIT AGRICOLE Luxembourg

CONSEIL S.A.

3, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

AGENT DOMICILIATAIRE

Signatures

Référence de publication: 2009022166/1023/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00275. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Life-Cap Brokerage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.533.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-first of January.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1. "FINANCIERE WOLF S.A.", société anonyme having its registered office in L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, under number B 108580,

here represented by:

Mr Manuel HACK, maître en sciences économiques, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. "LIFE SOLUTIONS HOLDING", société anonyme having its registered office in L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, under number B 130756, here represented by: Mr Manuel HACK, previously named, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Such appearing proxy holder, acting in the here above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a limited company which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg limited company ("société anonyme") under the name "LIFE-CAP BROKERAGE S.A."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice to the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office, and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Companies' object is insurance brokerage and any related operations or likely to promote directly or indirectly its realization, as well as any similar or related activities in accordance with the provisions of the modified insurance law of December 6th, 1991 or any subsequent law entering into force after incorporation as well as all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may also guarantee, grant loans or assist companies in which it owns a direct or indirect participating interest or companies belonging to the same group.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

The Company may also act as limited or general partner, liable without or with limitation for all debts and social commitments of companies or limited partnerships or similar corporate structures.

The Company may carry out commercial, industrial, financial intellectual ownership activities considered as useful with regard to the fulfillment of its object.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) to be divided into thirty thousand (30,000) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on January 21, 2014, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by

contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and especially under the provisions of art. 32-4 of the company law. The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the members of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. For the avoidance of doubt, in case of an equality of votes, the chairman does not have a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Subject to Article 8, the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The Company will be bound by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Directors or, as the case may be, by the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Tuesday in the month of December of each year at 11.30 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten per cent (10%) of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on 1 July and ends on 30 June of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In addition the shareholders shall be entitled to declare the payment of an interim dividend at any time during each financial year.

The general meeting can decide that the distributable profits and retained earnings will be affected to the depreciation of capital without the expressed capital being decreased.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 21. The law of 10 August 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 30 June 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2009.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Notwithstanding the above article 7, the chairman of the board will be choose by the first extraordinary general meeting.

Subscription and Payment

The three hundred and ten (310) shares have been subscribed to by the shareholders hereafter as follows:

1.- "FINANCIERE WOLF S.A."	155	15.500 EUR
2.- "LIFE SOLUTIONS HOLDING"	155	15.500 EUR
TOTAL:	310	31.000 EUR

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at four (4).

The following persons have been elected as Class A director, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 30 June 2009:

- Mr Emmanuel WOLF, Courtier en assurances, with professional address at 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen;
- Ms Sabine WOLF, employee, with professional address at 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

The following persons have been elected as Class B directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 30 June 2009:

- Mr Riens AAPKES, Directeur de société, with professional address at 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Mr Nicholas ILLGEN, Directeur de société, with professional address at 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditor is set at one (1).

Company "Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l.", société à responsabilité limitée, having its registered office at 43 route d'Arlon, L-8009 Strassen has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 30 June 2009.

Third resolution

The company's registered office is located at 151 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who has perfect knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing parties the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his Surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. "FINANCIERE WOLF S.A.", ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 108580,

représentée par Monsieur Manuel HACK, maître en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. "LIFE SOLUTIONS HOLDING" ayant son siège social au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130756,

représentée par Monsieur Manuel HACK, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LIFE-CAP BROKERAGE S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet le courtage d'assurances, toutes opérations relatives à cet objet ou de nature à en faciliter directement ou indirectement la réalisation, ainsi que toutes actions similaires ou connexes conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances ou des lois qui seront applicables postérieurement à sa constitution ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, la mise en valeur et l'aliénation de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en favoriser le développement ou l'extension, notamment l'obtention d'emprunts contractés auprès de tiers.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) qui sera représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 21 janvier 2014 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs dont UN administrateur A obligatoirement et UN administrateur B ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois décembre à 11 heures 30.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Libération
1.- "FINANCIERE WOLF S.A." prénommée	155	15.500,- EUR
2.- "LIFE SOLUTIONS HOLDING" prénommée,	155	15.500,- EUR
TOTAL:	310	31.000,- EUR

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

22320

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre dont deux administrateurs A et deux administrateurs B.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie A, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 30 juin 2009:

- Monsieur Emmanuel WOLF, Courtier en assurances, avec adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

- Mademoiselle Sabine WOLF, employée privée, avec adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur de catégorie B, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 30 juin 2009:

- Monsieur Riens AAPKES, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 151, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg,

- Monsieur Nicholas ILLGEN, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 151, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Emmanuel WOLF, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 30 juin 2009:

"Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l.", société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43 route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 151, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. HACK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 janvier 2009. Relation: EAC/2009/747. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 JAN. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009021821/239/421.

(090022801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.